

Assurance-chômage—Loi

Une voix: Qu'il aille au diable.

M. McGrath: Nous avons une expression pour ce genre de personnage à Terre-Neuve, mais comme elle est jugée irrégulière, je m'abstiendrai de l'employer, en précisant toutefois qu'elle a trait à la pêche. C'est une partie du poisson qui n'a guère de valeur, qui est inutile. Elle peut tout au plus servir dans la préparation de nourriture pour chats à titre de supplément protéique. En lisant le discours du député d'Hochelaga, je me suis rendu compte qu'il s'est également prononcé contre le bill. Il a déclaré:

Il est évident que le gouvernement doit couper des dépenses quelque part, mais je ne voudrais pas, monsieur le président, que la personne qui est en chômage et qui ne veut pas l'être, et qui n'a pas le choix, soit pénalisée.

Ces paroles auraient pu être prononcées par le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), par moi-même ou par tout autre député, mais il est révélateur qu'elles l'aient été par un député ministériel. Nous allons donc surveiller très attentivement lorsque nous passerons au vote sur ce bill et sur les amendements qui portent précisément sur les objections qu'a soulevées le député, nous allons observer comment va voter le député de Hochelaga.

Je tiens à dire à mes collègues derrière moi qui s'esclaffent qu'ils n'ont pas à s'inquiéter de la position que nous prendrons de ce côté-ci de la Chambre. Nous avons bel et bien dit que nous avons l'intention de voter contre ce bill, car il est évident que le gouvernement n'a pas la moindre intention de donner suite à nos amendements. Mon collègue, le député de Vancouver Quadra (M. Clarke), a fait connaître la position que nous avons toujours prise, et c'est que si le gouvernement avait accepté nos amendements, nous aurions, de toute évidence, appuyé le bill. Nous savons déjà qu'on imposera la clôture et que nous n'aurons peut-être même pas le temps d'étudier les amendements que nous avons proposés. Par conséquent, nous n'avons pas le choix. Je tiens à dire au député de Nickel Belt et au député de la région de Toronto qui siège juste derrière lui, le député de «Broadbent»...

● (1612)

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: Je tiens à dire au député de Broadview (M. Rae)—cela ressemble beaucoup à «Broadbent» de toute façon—qu'il verra très exactement quelle est notre position sur ce bill. Nous avons l'intention de la faire connaître de façon non équivoque au cours du débat. Ce qui m'inquiète, c'est que ce que le ministre vient de faire peut nous empêcher de discuter de quelques-uns des amendements importants que nous avons proposés, notamment celui de mon collègue, le député de Vancouver Quadra et celui du député de York-Scarborough (M. McCrossan). En fait, il y a beaucoup à parier que nous n'aurons pas le temps d'étudier ces amendements.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il faudra que nous les mettions aux voix.

M. McGrath: Nous devons certes nous prononcer sur ces amendements, mais nous n'aurons pas l'occasion d'en discuter ni de remédier aux inégalités que comporte le bill et que l'honorable représentante de South Western Nova, le secrétaire parlementaire du ministre des Transports et le député de Hochelaga ont signalées hier soir avec honnêteté et sincérité.

Ce bill est inique. Il est mauvais, injuste et inéquitable, monsieur l'Orateur. C'est le genre de bill que bien peu de gens

[M. McGrath.]

approuvent. Le gouvernement tient à faire preuve de modération, soit! Mais fera-t-il preuve de modération au dépens du député d'Hochelaga et de l'honorable représentante de South Western Nova? J'aperçois le député de Saint-Jean-Albert auquel ce bill risque de faire du tort; pourtant, il ne se signale à la Chambre que par ses emportements. Jamais il n'apporte à la Chambre quoi que ce soit d'utile.

M. Landers: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'aimerais informer la Chambre que le nom de la circonscription a changé il y a à peu près 15 ans. Peut-être les idées que le député se fait de la circonscription sont-elles demeurées les mêmes qu'à l'époque où elle portait ce nom. Elle s'appelle Saint-Jean-Lancaster, non Saint-Jean-Albert.

M. McGrath: Voilà, monsieur l'Orateur, un bon exemple des interventions du député depuis qu'il siège à la Chambre. Je reconnais mon erreur. C'est Saint-Jean-Lancaster, et le député ferait mieux d'apprendre à l'apprécier parce qu'il ne lui reste plus longtemps à pouvoir prendre la parole à la Chambre et à y faire des interruptions comme député de Saint-Jean-Lancaster, car après les prochaines élections il retournera d'où il est venu faire ce qu'il faisait avant de venir siéger ici.

Peut-être y a-t-il encore une faible chance, une lointaine possibilité que le député de Saint-Jean-Lancaster (M. Landers) trouve le courage de prendre la parole à sa place à la Chambre et suive le bon exemple du député de South Western Nova et du secrétaire parlementaire du ministre des Transports en se prononçant contre le bill. Il en connaît les répercussions pour sa province. Il sait quelles en seront les conséquences pour les chômeurs de sa ville. Il sait que Saint-Jean-Lancaster compte l'un des plus forts taux de chômage urbain de tout le pays. Il sait que parce que le seuil d'intervention est fixé à 11½ p. 100, sa région sera exclue et que les habitants de Saint-Jean voudront savoir pourquoi on les traite différemment des habitants de la côte nord du Nouveau-Brunswick. Pourquoi en matière d'assurance-chômage, les habitants de la côte nord du Nouveau-Brunswick devraient-ils jouir de privilèges auxquels n'ont pas droit les habitants de Saint-Jean, où le chômage s'élève à 11 p. 100? Qu'on laisse au député de Saint-Jean-Lancaster le soin d'expliquer cela à ses commettants.

Nous connaissons la situation qui règne là-bas et si nous l'ignorions nous avons entendu le témoignage des autorités provinciales. En fait, nous avons pris connaissance de la proposition qu'a faite au comité parlementaire le gouvernement du Nouveau-Brunswick, proposition rédigée avec le concours de la Colombie-Britannique et présentée conjointement par le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et l'Ontario. Nous savons ce que leurs représentants pensaient du bill. J'aperçois le député qui représente ici les habitants de la côte nord du Nouveau-Brunswick.

M. Breau: De Gloucester.

M. McGrath: Nous avons beaucoup d'admiration pour lui et je sais qu'il dit à l'extérieur de la Chambre la même chose qu'à l'intérieur, soit que ce bill est unique et injuste. J'attends avec impatience le moment où il prendra la parole, car il parle toujours avec éloquence, sincérité et passion au nom des gens qu'il représente à la Chambre, à la différence de son silencieux collègue, le député de Saint-Jean-Lancaster.